|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Fiche descriptive de la formation** |  |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | |  | **La Formation syndicale Cgt - Prudis**  Espace vie syndicale  263, rue de Paris  Case 4-3  93516 Montreuil Cedex | Tél : 01.55.82.82.39  Courriel : [prudis@cgt.fr](mailto:prudis@cgt.fr) | | Site internet : <http://www.formationsyndicale.cgt.fr> | |   **002 – Se préparer pour former à la formation : Les Incidents de procédures pour les formatrices et formateurs**  Public : Les formatrices et formateurs qui vont dispenser la formation Prudis sur « Les Incidents de procédures » dans leur territoire.  Le contexte qui amène à faire de la formation :  Cette formation s’inscrit dans la famille de formation **« outiller à la responsabilité ».**  La formation sur « les incidents de procédure « fait partie des formations indispensables pour toutes les conseillères et tous les conseillers prud’hommes et doit être réalisée au plus près dans les territoires. Lors de cette préparation, les formatrices et formateurs vont à la fois repérer les éléments indispensables sur les exceptions de procédures et d’incompétences du conseil des prud’hommes ainsi que les fins de non-recevoir et les incidents d’instance. Elles et ils vont également s’approprier la logique du déroulé pédagogique et des activités pédagogiques.  Les objectifs de formation :  Les stagiaires seront outillés pour intervenir et animer la formation sur « Les Incidents de procédures ».  Les thèmes abordés :   1. Présentation du découpage thématique et des objectifs pédagogiques de la session, des thèmes et des moments ; 2. Présentation des déroulés et des activités pédagogiques 3. Les savoirs indispensables sur les exceptions de procédures et d’incompétences du conseil des prud’hommes ainsi que les fins de non-recevoir et les incidents d’instance. 4. La mise en pratique des activités pédagogiques.   Les prérequis à cette formation :  Avoir suivi la formation de formatrices et formateurs CGT  Avoir suivi les formations de la Session 1 à la Session 3 Module 2.  Avoir suivi la formation sur les Incidents de procédures.  Évaluations prévues :  Évaluations formatives au cours des mises en pratique.  Évaluations sommatives de fin de moment ou de thème.  Évaluation appréciative en fin de journée et en fin de formation.  Forme et durée de l’action de formation  Stage de 3 jours du mercredi 22 (14h00) au vendredi 24 (12h30) janvier 2025 au Centre confédéral de formation syndicale Benoît Frachon à Gif-sur-Yvette (91). Arrêt Courcelle sur Yvette de la ligne B du RER.  Le centre est accessible aux personnes à mobilité réduite.  Les frais de transport seront remboursés aux stagiaires sur présentation des justificatifs.  Les frais d’hébergements et de restauration sont pris en charge par PRUDIS-CGT. | | |
|  | | |